

Montréal, le 12 juin 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à la modification des conditions de service et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution
Dossier de la Régie : R-3964-2016**

Dans le cadre du dossier cité en objet, le Distributeur déposait à la Régie de l'énergie (la Régie), le 8 juillet 2016, une **demande d'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des Conditions de service d'électricité** s'appliquant notamment aux clients qui refusent ou négligent de donner accès aux compteurs.

La Régie procédera à l'étude de cette demande par la tenue d'une audience, qui se tiendra à compter de **9 h, le 19 juillet 2016, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux à Montréal.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande au Distributeur de lui transmettre la liste et la qualification des témoins qu'il prévoit faire entendre ainsi que le temps prévu pour la présentation de sa preuve et pour son argumentation.

La Régie demande aux intervenants qui désirent participer à cette audience de confirmer leur présence et de préciser le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et pour leur argumentation.

Les informations requises par la présente et tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience devront être transmis à la Régie **au plus tard à 12 h le 15 juillet 2016.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd